



académie
Lyon 

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain

éducation
nationale

CAF.I.P.E.M.F.

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES
ECOLES MAÎTRE FORMATEUR**

Guide à l'attention des membres des commissions et des candidats

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document les différents éléments qui devraient permettre une plus grande harmonisation entre les différentes commissions retenues pour les épreuves du C.A.F.I.P.E.M.F.

1. Les points essentiels de la circulaire du 5 juin 2002
2. Les critères d'évaluation des différentes épreuves
3. Le guide de rédaction du mémoire

1. Les points essentiels de la circulaire du 5 juin 2002 et leur mise en œuvre dans le département de l'Ain

Circulaire n° 2002-125 du 5 juin 2002 – Bulletin officiel de l'éducation nationale n°24 du 13 juin 2002

○ L'épreuve d'admissibilité

- La notation de 0 à 20 est affectée d'un **coefficient 3**.
- Cette partie doit comprendre deux séquences situées dans la progression normale de la classe :
 - la première porte sur le français (langage en maternelle) ou sur les mathématiques
 - la seconde porte sur les activités autres que le français et les mathématiques. *Pour les candidats ayant choisi une option, l'activité doit obligatoirement correspondre à cette option.*
- L'entretien (trente minutes) suit immédiatement la partie pratique. Il porte sur les séquences précédentes et sur les documents professionnels liés à leur mise en œuvre. Il se compose d'une première partie de 10 minutes au cours de laquelle le candidat porte un regard réflexif sur la prestation qu'il vient de réaliser ; les vingt minutes restantes sont consacrées à un échange à partir des questions de la commission.

ADMISSIBILITE : 15/20

L'admissibilité est signifiée au candidat dès la fin de l'épreuve. La note attribuée ne sera toutefois pas communiquée.

○ L'épreuve d'admission

- **Première partie** : l'épreuve est notée de 0 à 20. Elle est affectée d'un **coefficient 3**. Elle consiste au choix du candidat :
 - soit en la critique d'une leçon à l'école élémentaire ou d'une activité menée à l'école maternelle faite par un professeur des écoles néo-titulaire.
 - soit en la conduite d'une animation pédagogique au sein d'un groupe de 10 à 15 enseignants.

Dans les deux cas, s'il s'agit d'un CAFIPEMF à option, cette partie porte sur l'option choisie.

La note attribuée n'est pas communiquée au candidat à l'issue de l'épreuve

- **Seconde partie** : soutenance devant la commission d'un mémoire rédigé par le candidat et portant sur les domaines figurant au programme de l'école primaire (ou du collège pour les SEGPA). Cette épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 2.
 - L'épreuve comporte une première partie de présentation par le candidat (10mn) suivie d'un échange (20mn) avec la commission

Le candidat a le libre choix du domaine d'activité ou du champ disciplinaire.

La note attribuée n'est pas communiquée au candidat à l'issue de l'épreuve

- ✓ **Si le mémoire porte sur le français ou les mathématiques**, l'épreuve pratique doit obligatoirement porter sur l'une des autres activités prévues aux programmes de l'école primaire (ou du collège pour les SEGPA).
- ✓ **Si le mémoire porte sur l'un des autres domaines d'activité des programmes de l'école primaire (ou du collège pour les SEGPA)**, l'épreuve pratique doit porter au choix du candidat, soit sur le français, soit sur les mathématiques.

Un candidat est déclaré admis si pour l'ensemble des épreuves il obtient un total minimum de 95 points sur 160 (admissibilité + admission).

En résumé :

ADMISSIBILITE

CAFIPEMF sans option

Séance 1 : français
ou mathématiques

Séance 2 : autres disciplines
que français ou mathématiques

CAFIPEMF avec option

Séance 1 : français
ou mathématiques

Séance 2 : option

ADMISSION

CAFIPEMF sans option

Mémoire : discipline au choix du candidat

Critique de leçon ou animation :
si le mémoire porte sur le français ou
les mathématiques, l'épreuve portera
sur un autre domaine disciplinaire,
et vice-versa.

CAFIPEMF avec option

Mémoire : discipline au choix des candidats

Critique de leçon ou animation : option

2. Les critères d'évaluation des différentes épreuves

proposés dans un souci d'harmonisation des différentes commissions

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Note attribuée :	/ 20
-------------------------	-------------

1. Partie pratique de l'épreuve :

Durée : de une heure à une heure trente

En présence de la commission, le candidat fait classe à ses propres élèves (ou s'il n'exerce pas dans une classe, devant une classe choisie par le président du jury en accord avec lui.)

*Cette partie pratique doit comprendre **deux séances** situées dans la **progression normale** de la classe et porter, au choix du candidat :*

- *la **première** sur le **français** (quand la séquence se déroule en **maternelle**, elle porte sur le **langage**) ou sur les **mathématiques**.*
- *la **seconde** sur l'une des **activités** (autres que le **français** et les **mathématiques**) prévues aux programmes de l'école primaire ou du collège pour les classes de SEGPA.*

Pour les candidats ayant choisi une option, l'activité doit obligatoirement correspondre à cette option.

Critères d'évaluation des séances présentées

1) Posture de l'enseignant

- a) Place du maître par rapport au groupe et à l'individu
- b) Discours :
Le discours adressé aux élèves est :
 - explicite (objectifs annoncés, démarches expliquées)
 - adapté (ton, vocabulaire)
 - cohérent (niveau de langue, niveau d'exigence)
 - efficace (autorité, conviction)
- c) Gestion du groupe, circulation de la parole, interactions

2) Conception et mise en œuvre de la séance

- a) Préparation et place dans une progression
- b) Qualité des supports
- c) Structuration en étapes adaptées et pertinentes
- d) Différenciation pédagogique (en paroles et en actes)
- e) Capacité d'adaptation aux propos et attitudes des élèves

3) Les effets sur les élèves

- a) La séance a permis aux élèves de réaliser un apprentissage, un progrès. Celui-ci peut être nommé et décrit.
- b) La réflexion et l'action des élèves ont été sollicitées

Si le candidat passe l'épreuve dans l'école où il exerce habituellement, la commission sera aussi attentive à **l'environnement pédagogique** : qualité de **l'affichage** (pertinence, lisibilité, accès) et **aménagement** du mobilier et des lieux.

2. Entretien avec la commission

L'entretien (trente minutes) suit immédiatement la partie pratique. Il porte sur les séquences précédentes et sur les documents professionnels liés à leur mise en œuvre. Il se compose d'une première partie de 10 minutes au cours de laquelle le candidat porte un regard réflexif sur la prestation qu'il vient de réaliser ; les vingt minutes restantes sont consacrées à un échange à partir des questions de la commission

Critères à prendre en compte

- Pour les deux séances, le candidat **nomme** précisément les **objectifs d'apprentissage** poursuivis (savoirs et compétences) et **les situe** par rapport aux **progressions** de la classe.
- Le candidat sait justifier les choix pédagogiques et didactiques effectués pour atteindre ces objectifs.
- Le candidat sait évaluer les effets des démarches et des situations présentées.
- Le candidat est capable de prendre du recul par rapport aux séances réalisées et de proposer s'il y a lieu des prolongements ou des réajustements.
- Le candidat montre sa maîtrise des savoirs en jeu dans la situation d'apprentissage
- Le candidat écoute et comprend les questions de la commission.

- Le candidat montre sa culture pédagogique et didactique en faisant référence à des ouvrages, des écrits professionnels pour lesquels il montre une réelle maîtrise des contenus.
- Le candidat montre sa capacité d'écoute et son ouverture d'esprit lors des échanges avec la commission.

EPREUVES D'ADMISSION

Note attribuée :	/ 20
-------------------------	-------------

Première partie de l'épreuve : CRITIQUE DE LECON

Critères d'évaluation pendant le déroulement de la critique de leçon réalisée par le candidat

- La critique est construite avec l'enseignant ;
L'enseignant **prend de la distance** et **analyse** sa pratique.
Le candidat se met à la portée de son interlocuteur.
- La critique est acceptée par l'enseignant ;
Le candidat sait mettre l'enseignant en **confiance** en **valorisant** les points positifs de sa pratique tout en pointant ce qui doit être repensé ou amélioré.
Le candidat fait preuve de **qualité d'écoute** pour prendre en compte les réactions et les observations de l'enseignant.
- Les observations et affirmations du candidat sont en conformité avec les programmes et les données actuelles de la recherche.
- Le candidat sait hiérarchiser et organiser ses remarques.
- Les conseils donnés par le candidat sont pertinents, explicites, réalistes, illustrés par des exemples.
- Le candidat s'exprime correctement (qualité de l'expression, rythme, intonation) avec précision (pertinence du lexique utilisé)

Critères d'évaluation lors de l'entretien avec la commission

- Le candidat sait mettre en évidence les points essentiels de sa critique et il les justifie avec pertinence.
- Le candidat fait preuve d'une auto-évaluation de sa prestation qui montre :
 - Qu'il analyse bien la qualité de sa relation avec le maître observé,
 - Qu'il sait expliquer les choix qu'il a faits pour construire et mener l'entretien,
 - Qu'il repère lui-même les faiblesses ou les manques de sa prestation.
- Le candidat écoute et comprend les questions de la commission.
- Le candidat répond aux questions avec réalisme.
- Le candidat fait preuve d'une culture pédagogique et didactique.
- Le candidat montre sa capacité d'écoute et son ouverture d'esprit.

Première partie de l'épreuve : CONDUITE D'UN TEMPS DE FORMATION

Critères d'évaluation pendant le déroulement de l'animation elle-même:

- L'animation aborde bien les contenus annoncés.
- L'animation est structurée de façon à :
 - atteindre l'objectif ou les objectifs poursuivis
 - respecter le temps imparti
 - permettre aux membres du groupe de s'approprier la situation proposée (gestion des consignes, du matériel, du groupe)
- Les membres du groupe ont pu donner du sens à ce qui leur était proposé :
 - la séance a été présentée (sens, modalités de travail, temps...)
 - la séance a été organisée de façon à articuler les temps d'action et les temps d'évaluation (mise à distance) nécessaires
 - La séance a été conclue par un bilan (par rapport aux objectifs annoncés)
- Le candidat instaure une communication de qualité avec le groupe de formés ; la capacité du candidat à se dégager de sa préparation pour intégrer les apports du groupe tout en restant fidèle aux objectifs fixés le conduit à
 - identifier les interventions positives et favoriser leur exploitation
 - faire exprimer les obstacles à la compréhension et leur apporter des réponses
 - faire surgir les problématiques essentielles
 - effectuer une synthèse claire et précise
- Le candidat s'exprime correctement (qualité de l'expression, rythme, intonation) avec précision (pertinence du lexique utilisé)

Seconde partie de l'épreuve : MEMOIRE

Note attribuée : / 20

Critères d'évaluation

1. Le document

- Le mémoire est présenté correctement *(propreté, lisibilité, mise en évidence des idées essentielles)
- Le mémoire est rédigé de façon correcte (syntaxe, lexique, orthographe)
- Le mémoire propose une question professionnelle et y répond de façon explicite (la réflexion l'emporte sur la description mais s'appuie sur elle et sur des références didactiques :
- La problématique annoncée est bien traitée

2. La présentation

- Le candidat fait preuve de sa capacité à :
 - décrire avec pertinence les situations (on s'attache à l'essentiel, en rapport avec la question posée)
 - analyser ces situations (notamment les positionner par rapport aux attendus des programmes)
 - les critiquer (en faire émerger les points positifs et ceux qui sont à améliorer)
 - proposer des variantes, des améliorations, des possibilités d'actions
 - mobiliser des connaissances théoriques (en référence aux apports de la recherche)
- Le candidat a pris du recul par rapport à la rédaction de son mémoire et en perçoit les limites, l'intérêt et les prolongements possibles

3. L'entretien avec la commission

- Le candidat montre sa connaissance des programmes , du fonctionnement et des visées du système éducatif
- Le candidat montre sa capacité à écouter et comprendre les questions posées par la commission
- Le candidat s'exprime correctement (qualité de l'expression, rythme, intonation) et avec précision (pertinence du lexique utilisé)

* Voir document « Guide de rédaction du mémoire »

3. Guide de rédaction du mémoire

Epreuve d'admission

« Le mémoire devra, de façon impérative, **prendre appui sur l'expérience professionnelle** du candidat. L'entretien permettra de vérifier l'efficacité de cette condition. Toutefois, il ne s'agit pas d'un travail descriptif. Articulé sur une **problématique nettement repérée et sur des contenus maîtrisés**, le mémoire est une épreuve **d'approfondissement, de recherche personnelle et d'élargissement de la culture** du candidat, à partir de l'expérience vécue, en vue d'une **analyse critique** pouvant conduire, soit à des interrogations amorçant éventuellement un travail ultérieur, soit à des conclusions de portée relativement générale.

En même temps qu'une épreuve d'examen, destinée à informer le jury sur les **capacités du candidat à observer, à s'informer, à analyser sa pratique pour l'affermir**, le mémoire doit être un élément essentiel **d'auto-formation**, avant l'entrée en fonction de formateur de maîtres. Il témoigne de la capacité à prendre en compte la **polyvalence du métier** de professeur des écoles, quel que soit le domaine choisi.

Compte tenu des charges professionnelles des candidats, il est souhaitable de limiter l'ampleur du mémoire à une **vingtaine de pages**. » Circulaire n° 2002-125 du 6 juin 2002 (B.O. 24 du 13 juin 2002)

Guide de rédaction et de mise en page à prendre en compte :

- Longueur totale requise sans annexe: 20 pages dactylographiées (21 cm sur 29.7)
- Présentation attendue:
 - Interligne : 1½
 - Texte justifié
 - 3 à 4 cm de marge à gauche
 - Corps du caractère de police : Times New Roman 12 points
 - Pagination en chiffres arabes
- Annexes : données brutes (questionnaires, tableaux...) ou pièces justificatives (illustrations, exemples, copies...)
- Différentes parties du mémoire :

Page de couverture :

Académie/ département/ Circonscription/ CAFIPEMF Session 2010/ Titre du mémoire/ Nom, prénom

- Sommaire
- Présentation de la problématique
- Corps du mémoire
- Bibliographie
- Annexes

Annexe 1- Admissibilité

Critères à prendre en compte lors de l'entretien avec la commission

- Pour les deux séances, le candidat **nomme** précisément les **objectifs d'apprentissage** poursuivis (savoirs et compétences) et **les situe** par rapport aux **progressions** de la classe.

Séance n°1

Séance n°2

- Le candidat sait justifier les choix pédagogiques et didactiques effectués pour atteindre ces objectifs.

Séance n°1

Séance n°2

- Le candidat sait évaluer les effets des démarches et des situations présentées.

Séance n°1

Séance n°2

- Le candidat est capable de prendre du recul par rapport aux séances réalisées et de proposer s'il y a lieu des prolongements ou des réajustements.

Séance n°1

Séance n°2

- Le candidat montre sa maîtrise des savoirs en jeu dans la situation d'apprentissage

Séance n°1

Séance n°2

- Le candidat écoute et comprend les questions de la commission.
- Le candidat montre sa culture pédagogique et didactique en faisant référence à des ouvrages, des écrits professionnels pour lesquels il montre une réelle maîtrise des contenus.
- Le candidat montre sa capacité d'écoute et son ouverture d'esprit lors des échanges avec la commission.

Commentaires ; appréciation de l'examineur :

Annexe 2- critique de leçon et entretien

➤ L'entretien met en évidence :

○ **Les points positifs de la pratique du maître :**

(Notez les ci-dessous avant l'entretien*) :

-
-
-
-

Notez ci-dessous ceux qui ont été évoqués par le candidat lors de la critique

-
-
-
-

○ **Les points qui posent problème et/ou qui doivent être améliorés :**

(Notez les ci-dessous avant l'entretien*) :

-
-
-
-

Notez ci-dessous ceux qui ont été évoqués par le candidat lors de la critique

-
-
-
-

Sur les **contenus** :

Sur les **modalités d'apprentissage** :

-
-
-
-

-
-
-
-

Sur la prise en compte du **contexte** particulier d'enseignement (type d'école/ structure de la classe)

-
-
-
-

-
-
-
-

*** Notez ce que vous avez vous-même observé. (Cela vous permettra ensuite de vérifier si ces points ont été abordés, et de quelle façon, par le candidat.)**

Commentaires ; appréciation de l'examineur

Annexe 2- conduite d'un temps de formation

Critères d'évaluation lors de l'entretien avec la commission

- *Le candidat présente et justifie ses choix concernant :*
 - *Les objectifs poursuivis*
 - *Les modalités d'organisation retenues*
 - *La cohérence entre les objectifs, les supports, les tâches réalisées et la démarche mise en œuvre*

- *Le candidat fait preuve d'une auto-évaluation de sa prestation :*
 - *Il analyse bien la qualité de sa relation avec les formés,*
 - *Il identifie spontanément les faiblesses ou les manques de sa prestation.*

- *Le candidat prend en compte les questions de la commission.*

- *Le candidat répond aux questions avec réalisme et pertinence.*

- *Le candidat montre sa culture pédagogique et didactique*

- *Le candidat montre sa capacité d'écoute et son ouverture d'esprit.*

Commentaires ; appréciation de l'examineur